

CONVOCAATION

Séance du conseil communal n° 2025/02

Conformément à l'article 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les membres du conseil communal sont priés de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil communal, qui aura lieu le

vendredi 14 mars 2025 à 14.00 heures

en la salle des séances de la mairie à Hesperange pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

Séance publique

1. Autorisation d'ester en justice ;
2. Affaires de personnel :
 - 2.1. Décision individuelle de classement d'un employé communal ;
 - 2.2. Création de postes de salarié à tâche manuelle pour les besoins du service des régies ;
3. Propriétés immobilières :
 - 3.1. Approbation d'actes ;
 - 3.2. Approbation de compromis ;
 - 3.3. Approbation de contrats de bail ;
 - 3.4. Approbation de contrats de bail abordable ;
4. Office social :
 - 4.1. Nomination d'un membre du conseil d'administration de l'office social ;
 - 4.2. Approbation d'une convention ;
5. Approbation de titres de recette ;
6. Approbation de décomptes ;
7. Approbation de conventions ;
8. Règlement général de la circulation - modifications à durée déterminée ;
9. Approbation d'un patronage ;
10. Approbation de subventions extraordinaires ;
11. Questions émanant des conseillers ;
12. Divers : affaires courantes et communications ;

Séance à huis clos

13. Démission d'un fonctionnaire communal ;
14. Réduction du service provisoire d'un fonctionnaire communal ;
15. Nomination définitive de fonctionnaires communaux ;
16. Nomination d'un fonctionnaire dans le groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique, pour les besoins du service technique ;

- 17.** Nomination provisoire d'un fonctionnaire dans le groupe de traitement C1, sous-groupe administratif, pour les besoins de la réception de la mairie ;
- 18.** Engagement d'un employé communal dans le groupe d'indemnité A1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service financier ;
- 19.** Engagement d'un employé communal dans le groupe d'indemnité B1, sous-groupe technique, pour les besoins du service informatique ;
- 20.** Engagement d'un employé communal dans le groupe d'indemnité C1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service des autorisations de construire.

Convoqué à Hesperange, le 7 mars 2025.

Le collège des bourgmestre et échevins.